



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINTE EULALIE DE CERNON ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE 32_2026 PORTANT INTERDICTION DU STATIONNEMENT

PLACE POUSARANQUETTE

Le Maire de la Commune de SAINTE EULALIE DE CERNON,

Vu le Code des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2213-2 et L2213-3,

Vu le Code de la Route notamment ses articles R36, R37-1 et R225,

Vu le Code Pénal notamment ses articles R26-15° et suivants,

Vu le Décret n° 60-226 du 29 février 1960 relatif au dispositif de contrôle de la durée du stationnement des routes et des autoroutes,

Considérant l'affluence de piétons de plus en plus importants sur la commune entre le mois d'avril et le mois d'octobre et afin de garantir la sécurité de tous,

Considérant la fête votive qui aura lieu du samedi 22 au lundi 24 août 2026 inclus,

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement **Place Pousaranquette sera interdit du 22 au 24 août inclus** afin de permettre l'accès aux organisateurs de la fête votive.

Article 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 3 : Le Maire chargé de la police municipale est chargé de l'application du présent arrêté lequel est d'application immédiate.

Article 5 : Le maire et le Commandant de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à la préfecture de l'Aveyron.

Fait à Sainte Eulalie de Cernon, le 18 août 2026

Le Maire,
Thierry CADENET



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/08/2026 et de la publication le 18/08/2026.

Accusé de réception en préfecture

Le Maire informe que le 05-20260818-20260818-32-AR pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Telerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Recu le 18/08/2026